

## CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE 2023

Sous réserves des éventuelles dispositions sanitaires du moment

L'assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra le **dimanche 17 décembre 2023 au CELLIER, salle William Turner, à partir de 9 heures 30.**

### Ordre du jour

Procès verbal de l'assemblée générale 2022 ;

Rapport d'activités 2023 ;

Rapport financier définitif de 2022 et provisoire de 2023 ;

Rapport des vérificateurs aux comptes ;

Rapport moral ;

Prix de la carte, des licences et du ticket « présence » 2024

**A.G. Extraordinaire MODIFICATION DES STATUTS**

Interventions et questions (\*) diverses.

(\*) Il vous est demandé d'adresser au siège social (mail ou courrier postal) toutes vos questions, propositions ou suggestions pour le 15 novembre 2023 dernier délai. Ces remarques seront abordées au cours des questions diverses lors de l'A.G.

L'enregistrement des présences à cette assemblée générale (qui nous permettra de rembourser les 20 € du ticket de présence), sera effectué entre **8 h 30 et 9 h 30**, selon les modalités suivantes :

- Présentation **obligatoire** de votre carte de pêche 2023 (cette carte sera poinçonnée et vous émargerez un listing pour certifier votre présence)

- **Aucun pouvoir** ne sera accepté pour excuser l'absence d'une tierce personne (nous vous rappelons qu'il s'agit d'un ticket de "présence")

Pour les personnes qui seront dans l'impossibilité d'assister à cette AG pour **cas de force majeure**, le ticket de présence 2023 sera remboursé contre justification jugée acceptable par le conseil d'administration.

Pour cela, il vous suffira d'adresser un courrier avec justificatifs, au siège social de notre association (adresse dans l'en-tête).

Un délai de **deux mois** est accordé pour nous adresser ce courrier, soit jusqu'au **17 février 2024** (le cachet de la poste faisant foi).

Ces demandes seront analysées et jugées au cours d'un conseil d'administration spécifique. Une réponse individuelle sera envoyée avec ou sans le remboursement, **au plus tard le 15 mars 2024.** )

**Vous trouverez au verso une réflexion sur le devenir de votre association pour sauvegarder vos pratiques de pêche avant son éventuelle disparition.**

Le président  
Signé Gilles CHOSSON

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution  
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage  
unique puis le jeter



Eviter de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer sans serrer la  
main et arrêter les  
embrassades